



Beaumont de Lomagne, le 21 août 2026

Le Conseil Municipal se réunira **En séance publique**

LUNDI 31 AOÛT 2026 A 19H00
À l'Hôtel de ville – Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026,

➤ Informations :

- Décisions prises par Madame le Maire par délégation du conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- 1 - Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise,
- 2 - Désignation d'un élu référent lutte contre l'habitat dégradé, la non-décence et le logement indigne,
- 3 - Création emploi agent d'entretien à temps non complet,
- 4 - Approbation des règlements intérieurs de la restauration scolaire des écoles maternelle et élémentaire et du périscolaire maternelle,
- 5 – Vente d'un terrain communal cadastre section AC n° 269, lieu-dit « jardin de l'hospice » rue de l'Egalité, a Monsieur LANGLET Thibaut,
- 6 - Actualisation des tarifs des droits de place
- 7 - Transfert de gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CDD) au SDE 82 pour la période 2026-2030 : travaux bâtiments communaux, éclairage public,
- 8 - Modification des statuts du syndicat des eaux de la Lomagne,
- 9 – Retrait du bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Luc DEPRINCE,
- Questions orales.

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Madame LE MAIRE,

Jacqueline TONIN

Affiché le : vendredi 21 août 2026

